

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire

Arrêté du 3 mars 2020

modifiant l'arrêté du 21 avril 2017 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la direction générale de la prévention des risques du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

NOR : TREK2006062A
(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2018 portant répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de la nouvelle bonification indiciaire dans certains services centraux et assimilés du ministère de la transition écologique et solidaire, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2017 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la direction générale de la prévention des risques du ministère de la transition écologique et solidaire ;

Vu l'avis du comité technique spécial dans sa séance du 24 octobre 2019,

ARRÊTE

Article 1

Sont supprimés de l'annexe de l'arrêté du 21 avril 2017 susvisé les emplois désignés au tableau A de l'annexe du présent arrêté aux dates d'effet précisées pour chacun de ces emplois.

Article 2

Sont ajoutés à l'annexe de l'arrêté du 21 avril 2017 susvisé les emplois désignés au tableau B de l'annexe du présent arrêté aux dates d'effet précisées pour chacun de ces emplois.

Article 3

La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 3 mars 2020

Pour la ministre et par délégation

Le Sous-directeur du pilotage, de la performance et de la synthèse

signé

Nicolas NEIERTZ

Annexe de l'arrêté TREK2006062A

TABLEAU A

Suppression d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein de la direction générale de la prévention des risques, aux dates d'effet indiqués pour chacun des emplois

Catégorie	Nbre d'emploi	Nbre de points attribués	Désignation de l'emploi	Bureau	Service sous-direction département	Date d'effet
A	1	20	Adjoint au chef de bureau, responsable du pôle réglementation	Bureau de la réglementation, du pilotage, de l'inspection et des contrôles et de la qualité	Service des risques technologiques, sous-direction des risques chroniques et du pilotage	01/03/19
A	1	20	Adjoint au chef de bureau, chef de la cellule réglementation, affaires juridiques, risques naturels et hydrauliques	Bureau de l'action territoriale	Service des risques naturels et hydrauliques	01/06/19
A	1	20	Chargé de mission budget, communication, pollution lumineuse	Service des risques sanitaires liés à l'environnement, des déchets et des pollutions diffuses, mission bruit et agents physiques		01/07/17

TABLEAU B

Création d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein de la direction générale de la prévention des risques, aux dates d'effet indiqués pour chacun des emplois

Catégorie	Nbre d'emploi	Nbre de points attribués	Désignation de l'emploi	Bureau	Service sous-direction département	Date d'effet
A	1	20	Chef du bureau de l'information préventive	Bureau de l'information préventive	Service des risques naturels et hydrauliques/département de l'appui aux politiques de prévention	01/03/19
A	1	20	Adjoint au chef de bureau planification et gestion des déchets en charge de l'Outre-mer	Bureau de la planification et gestion des déchets	Service des risques sanitaires liés à l'environnement, des déchets et des pollutions diffuses	01/06/19
A	1	20	Adjoint au chef du département des affaires générales et des systèmes d'information chargé du pôle ressources humaines et logistique		Département des affaires générales et des systèmes d'information	01/01/18